



Accès à vos relevés

Les relevés de répartition du droit d'exécution du 15 février 2026 seront accessibles dans l'ancien portail du droit d'exécution.

Les relevés de droits de reproduction de janvier au 31 mars seront accessibles dans l'ancien portail des droits de reproduction.

Les calculatrices de redevances et la fonction de réclamation des exécutions non identifiées seront disponibles dans le nouveau portail d'ici juillet 2026. D'ici là, une fiche aide-mémoire pour le calcul des redevances est disponible dans la section Ressources pour les membres du nouveau portail, ainsi qu'un fichier tableur contenant la liste des exécutions non identifiées actuellement disponibles pour réclamation.

Nous vous tiendrons au courant d'ici le mois d'avril pour vous expliquer quand et comment vous pourrez accéder à vos relevés dans le nouveau portail.